On ne peut pas se moquer de la sottise avec plus d'esprit et de bons sens.

--- Par arrêté du préfet du Rhône en date du 16 juin 1871, on a ouvert une enquête d'utilité publique sur le double projet présenté par MM Bachelier et Ce pour l'établissement :

1º D'un chemin de fer ordinaire à traction de locomotive, entre

Villeurbanne et la limite du département de l'Isère;

2º D'un chemin de fer à traction de chevaux, système américain,

sur la route départementale n° 11, dite cours Lafayette.

Les amis du progrès, rien du journal, demandent ce que sont deve-nus ces projets d'une si haute utilité pour la ville?

- La chaleur tropicale survenue tout à coup n'empêche pas le Fils de la Nuit d'attirer les spectateurs; il est vrai que l'intérêt du drame se soutient et que les décors sont à voir L'administration a eu la main heureuse de trouver une pièce qui lui fasse passer sans encombre ces temps bouillants.
- Malgré l'été, nous sommes en pleins concerts. Celui de M^{11e} Papin sera au bénéfice d'une jeune artiste très-sympathique; celui de Mⁿ Delepierre aura le double mérite d'une bonne musique et d'une fête sur le lac, enfin, le festival donné au Parc au bénéfice des crphelins de notre brave armée, par la Société des jeunes gens de Lyon, s'annonce comme quelque chose de solennel et de grandiose.
- Et je n'ai pas fini! Dans notre livraison de mai dernier, j'avais dit dans toute l'innocence de mon âme : « Autrefois on confiait le sort de la cité aux lumières désintéressées des Terme, des Prunelle, des Lacroix-Laval, des Rambaud. Aujourd'hui, on n'a plus besoin des grands citoyens. On voit qu'on peut parfaitement s'en passer. » A ce sujet, il m'est arrivé bon nombre de réclamations, et notez que ce ne sont pas les administrateurs du jour qui se sont plaint, chacun d'eux a cru que le compliment faisait exception pour lui.

Ce sont des amis qui ont protesté au nom de la vérité et de l'histoire.

- Pourquoi n'avoir cité que quatre noms, m'a-t-on dit? Pourquoi n'avoir pas nommé tous ceux dont l'administration a honoré la cité? - La liste eût été trop longue; au lieu d'une phrase concise et serrée, j'aurais eu un discours; ce n'était pas mon intention.
- Eh bien! pourquoi du moins omettre M. Réveil, dont le passage aux affaires, dans un temps si difficile, a été si remarqué? N'estce pas à la mairie que le suffrage de ses concitoyens est venu le prendre pour l'envoyer à la Chambre des députés et de là le faire entrer à la Chambre haute? et M. Christophe Martin, n'avait-il pas droit à une mention lui qui, conseiller à la Cour de Lyon, donna sa démission de fonctions salariées pour devenir maire à un moment où le choléra menaçait notre ville et où plusieurs déclinaient le périlleux honneur de sa mettre à notre tête ? Vit-on plus noble caractère sans faiblesse, plus fier dévouement sans calcul, et, lisez les journaux du temps, l'opposition a toujours été la même, sans espoir de trouver justice ailleurs qu'aux yeux de la postérité?

Que répondre? J'avais tort. Que celui qui n'a jamais rien oublié me jette la première pierre. A. V.